



AMBASSADE DE GRECE EN FRANCE

AVIS DE RECRUTEMENT

L'Ambassade de Grèce en France lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un(e) employé(e) à temps plein sous contrat de droit privé à durée déterminée de deux (2) ans, selon les modalités suivantes :

Un (1) poste de chauffeur, avec une rémunération mensuelle brute de **2 400,00 euros**.

Conditions requises

Les candidats(es) doivent remplir les conditions suivantes :

- Être résidents permanents en France, quelle que soit leur nationalité (grecque ou autre).
- Être âgés de 21 ans révolus au minimum et de 60 ans au maximum.
- Pour les ressortissants grecs, avoir satisfait à leurs obligations militaires ou en avoir été légalement exemptés.
- Être titulaires d'un permis de conduire de catégorie B en cours de validité et reconnu en France.
- Justifier d'une expérience professionnelle avérée en qualité de chauffeur ou dans des fonctions similaires.
- Posséder une excellente connaissance du réseau routier de Paris et de la région Île-de-France.
- Avoir une bonne connaissance du français ou de l'anglais. Une connaissance suffisante de la langue grecque constituera un atout supplémentaire.
- Faire preuve de professionnalisme, de discrétion, de sens des responsabilités et de ponctualité dans l'exercice de leurs fonctions.
- Produire un extrait de casier judiciaire.
- Fournir une copie de leur permis de conduire ainsi que, sur demande, toute attestation démontrant l'absence de suspension ou de retrait de celui-ci.

Missions

La personne recrutée assurera les services de conduite nécessaires au fonctionnement de l'Ambassade, notamment le transport du chef de mission, des agents de l'Ambassade, des visiteurs et des délégations officielles, ainsi que l'exécution des déplacements et missions de service.

Elle veillera également au maintien en bon état et à l'entretien courant des véhicules de service et pourra être amenée, si nécessaire, à contribuer à l'organisation d'événements et d'autres activités de l'Ambassade.

Régime de sécurité sociale

La personne recrutée, si elle possède la nationalité grecque, peut, sur demande, être affiliée au régime grec de sécurité sociale ou à un organisme local de sécurité sociale, lorsque cette possibilité est prévue par la réglementation applicable.

Le régime de sécurité sociale des ressortissants étrangers est régi par la législation française en vigueur. Dans tous les cas, les cotisations sociales patronales sont prises en charge par l'État grec.

Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées sont invitées à adresser :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- une déclaration sur l'honneur par laquelle elles s'engagent à produire les pièces justificatives requises si celles-ci leur sont demandées.

Le dossier de candidature devra être envoyé par voie postale à l'adresse suivante, au plus tard **le 20 septembre 2026** :

Ambassade de Grèce
17 Rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
France
Tél. : 01 47 23 72 28

